



Une association pour
ré-agir au féminin

“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John-Stuart MILL

REGARDS DE FEMMES : ENFIN EGALITE DE L’AGE NUBILE POUR LES FILLES ET LES GARCONS EN FRANCE

Les sénatrices et sénateurs ont voté un amendement le 29 mars 2005, établissant l’égalité des filles et garçons concernant l’âge nubile : 18 ans pour les 2 sexes.

Il s’agit de l’une des propositions du rapport « **FEMMES DE L’ IMMIGRATION, Assurer le plein exercice de la citoyenneté à part entière, à parts égales** » remis à la Ministre de la parité et de l’égalité professionnelle et au Ministre de la justice le 7 mars 2005. *Regards de Femmes* avait été auditionnée sur les problèmes de mariages forcés, répudiations (rupture unilatérale du mariage par volonté du mari) et polygamie.

Repousser à 18 ans l’âge égal du mariage pour les jeunes filles permettra d’éviter un grand nombre de mariages forcés. Il est évident qu’il est plus difficile pour une jeune fille de 15 ans de résister, psychologiquement et économiquement, aux pressions exercées par l’entourage familial pour la contraindre à épouser une personne choisie par les parents.

Les très jeunes filles sont contraintes, par menaces psychologiques ou violences physiques, à

- **des mariages forcés**, sur le territoire ou dans le pays d’origine des parents,
- **des mariages de complaisance**, pour permettre au futur conjoint d’obtenir les documents administratifs lui permettant d’acquérir la nationalité française.
- **des mariages coutumiers**, uniquement devant un représentant religieux, le plus souvent autoproclamé, sans mariage civil. Ce mariage, illégal, ne protège pas la jeune fille. **Il s’agit en réalité de viols organisés par les familles qui reçoivent, en échange, une dot du « mari ».**

Sans oublier la situation des belles-filles que l’on fait venir en France et qui sont à la merci de la belle-famille. Ces brus sont souvent confrontées à des problèmes de maltraitance et d’asservissement domestique et sexuel pouvant aller jusqu’à l’esclavage.

Le Sénat a pris l’initiative, c’est aux députés, hommes et femmes, de voter définitivement cette loi, protection indispensable pour des jeunes filles vivant sur le territoire.